

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 12 MARS 2018

18 H 30

LE CHEYLARD

# SOMMAIRE

1. Développement durable et aménagement de l'espace
    - A. Appel à projet Rénovation des logements privés : attribution d'aides
    - B. Appel à projet Performance énergétique des entreprises : attribution d'aides
    - C. Appel à projet Performance énergétique des entreprises agricoles : attribution d'aides
  2. Economie
    - A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité Val'Eyrieux : attribution d'aides
  3. Travaux
    - A. Réhabilitation du siège de la Communauté de communes : avenants
    - B. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou : avenants
  4. Sport
    - A. Renouvellement des éclairages des courts de tennis du Cheylard : demande de subventions
- 

**Date de la convocation : 5 mars 2018**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Catherine FAURE, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absent excusé : M. Jean-Marie FOUTRY, M. René JULIEN.

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : M. Frédéric PICARD.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter la séance.

## **1. Développement durable et aménagement de l'espace**

M. le Président laisse la parole à Frédéric Picard, Vice-président en charge de la compétence

### **A. Appel à projet Rénovation des logements privés : attribution d'aides**

Frédéric Picard rappelle la délibération du 11 avril 2017, adoptant le règlement d'attribution des aides à destination des particuliers dans le cadre de l'appel à projet TEPCV « Rénovation énergétique des logements privés ».

Vu l'avis favorable du jury, réuni le 6 mars 2018, il propose au Bureau d'approuver les fiches jointes en Annexe 1 et d'autoriser M. le Président à notifier les personnes concernées de l'aide qui leur est attribuée.

Frédéric Picard rappelle qu'une enveloppe de 50 000 € était ouverte en 2017 pour les appels à projets à destination des particuliers (solaire thermique et rénovation énergétique). Celle-ci a été entièrement consommée, une enveloppe du même montant est alors inscrite au budget 2018.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées dans les fiches jointes en Annexe 1 ; autorise M. le Président à notifier chaque personne de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

### **B. Appel à projet Performance énergétique des entreprises : attribution d'aides**

M. Picard rappelle l'adoption par le Conseil communautaire du règlement de l'appel à projet « aide à la performance énergétique des entreprises Val'Eyrieux », dans le cadre du programme TEPCV.

Il est proposé au Bureau d'approuver les dossiers détaillés en Annexe 2 et d'autoriser le Président à notifier les entreprises concernées de l'aide qui leur est attribuée.

[Le Dr Jacques Chabal et Mme Monique Pinet ne prennent pas part au vote.]

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en annexe 2 ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

### **C. Appel à projet Performance énergétique des entreprises agricoles : attribution d'aides**

Frédéric Picard rappelle le règlement de l'appel à projet « aide à la performance énergétique des entreprises agricoles », adopté par le Conseil communautaire dans le cadre du programme TEPCV.

Il propose au Bureau d'approuver les dossiers détaillés en Annexe 3 et d'autoriser le Président à notifier les entreprises agricoles concernées de l'aide qui leur est attribuée.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en annexe ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise agricole de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

Concernant ces deux aides, à destination des entreprises et des entreprises agricoles du territoire, Frédéric Picard rappelle qu'une enveloppe globale de 170 000 € était ouverte. Après attribution des aides ci-dessus, 118 281,57 € ont été consommés. Il fait part au Bureau que d'autres dossiers sont déjà en attente d'instruction, après quoi il resterait un montant de 30 000 € de subvention à attribuer.

## **2. Economie**

M. le Président laisse la parole à René Julien, Vice-président à l'Economie.

### **A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité Val'Eyrieux : attribution d'aides**

M. Julien rappelle que le Conseil communautaire a adopté, par délibération du 25 septembre 2017, un règlement pour l'attribution d'aides à destination des entreprises de l'économie de proximité, suite à la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place par Val'Eyrieux d'aides directes aux entreprises locales.

Il propose au Bureau d'approuver le dossier joint en Annexe 4 et d'autoriser le Président à notifier l'entreprise concernée de l'aide qui lui est attribuée, sous réserve de l'ouverture des crédits nécessaires lors du vote du budget 2018.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en annexe 4, sous réserve de l'ouverture des crédits nécessaires lors du vote du budget 2018 ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

## **3. Travaux**

M. le Président demande à Carine Faure de présenter les avenants soumis au vote du Bureau.

### **A. Réhabilitation du siège de la Communauté de communes : avenants**

#### **► Avenant n° 2 au lot n° 1**

Le lot n° 1, Maçonnerie, attribué à l'entreprise LEXTRAIT, doit faire l'objet d'un second avenant pour des plus-values :

- Fabrication et pose d'un pallier de sortie et d'un escalier métallique pour permettre l'évacuation du niveau R+3

Ces travaux correspondent à une plus-value de 4 250,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 49 959,98 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 pour le lot n° 1 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise LEXTRAIT ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### ► Avenant n° 2 au lot n° 2

Le lot n° 2, Menuiseries extérieures - Serrurerie, attribué à l'entreprise CHAZEL, doit faire l'objet d'un second avenant :

- Plus-value pour adaptation de la porte principale d'entrée du siège avec serrure électronique pour sécurisation d'accès, adaptation de la porte d'accès aux bureaux du rez-de-chaussée, ajout d'une porte sur l'issue de secours au R+3
- Moins-value pour modification de la porte extérieure de la cuisine et celle du bureau Ouest du R+2

Ces travaux correspondent à une plus-value de 4 801,75 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 104 799,80 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 pour le lot n° 2 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise CHAZEL ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### ► Avenant n° 2 au lot n° 4

Le lot n° 4, Plâtrerie-Peinture, attribué à l'entreprise TOGNETTY, doit faire l'objet d'un second avenant :

- Plus-value pour reprise de charge du plafond coupe-feu sur salle de réunion du R+3 et modification du plafond coupe-feu 1h voisin de l'appartement tiers ; placage en BA sur la trémie d'ascenseur ; pose de 3 trappes de visite en pieds de mur Nord des bureaux du rez-de-chaussée
- Moins-value pour isolation coupe-feu 1h sur la trémie de l'escalier

Ces travaux correspondent à une plus-value de 1 116,43 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 114 177,02 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 pour le lot n° 4 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise TOGNETTY ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### ► Avenant n° 1 au lot n° 7

Le lot n° 7, Chauffage-Plomberie-VMC, attribué à l'entreprise PERRICHON, doit faire l'objet d'un avenant :

- Suite à l'affermissement de l'option « Ventilation double flux », il convient de retirer les travaux « Ventilation simple flux » prévus au DPGF

Ces travaux correspondent à une moins-value de 4 303,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 42 050,70 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 7 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise PERRICHON ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### ► **Avenant n° 1 au lot n° 8**

Le lot n° 8, Électricité-courants forts et faibles, attribué à l'entreprise BLACHERE PICOLLET, doit faire l'objet d'un avenant pour des modifications :

- Renouvellement d'appareils d'éclairage sur 3 niveaux suite à l'imposition du flocage des plafonds et à la modification du tracé de la ventilation double-flux sur les bureaux
- Renouvellement de l'alarme intrusion suite aux modifications structurelles de réseaux courant faible
- Pose d'un interphone IP en lien avec l'installation informatique de l'accueil et la gestion d'accès
- Groupage d'alimentation des commandes de volets brise-soleil orientables sur menuiseries

Ces travaux correspondent à une plus-value de 13 381,35 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 51 252,90 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 8 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise BLACHERE PICOLLET ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### **B. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou : avenants**

#### ► **Avenant n° 2 au lot n° 4**

Le lot n° 4, Étanchéité bardage, attribué à l'entreprise ATIV'ETANCHEITE, doit faire l'objet d'un second avenant pour des plus-values :

- Fourniture et mise en place d'une couverture sur le double mur côté cour

Ces travaux correspondent à une plus-value de 608,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 90 291,50 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 pour le lot n° 4 du marché de travaux de réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou, attribué à l'entreprise ATIV'ETANCHEITE ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

Thierry Girot en profite pour demander où en est la question de la façade.

Florent Soubrillard rappelle qu'il y a deux problèmes : la couleur des plaques et la voilure suite à la pose. Il signale que l'architecte a donc demandé une expertise à l'assureur pour savoir qui, du fournisseur ou de l'entreprise de pose, prend à sa charge l'installation de l'échafaudage et toutes les dépenses afférentes à l'opération.

#### **4. Sport**

M. le Président laisse la parole à Roger Perrin, Vice-président au Sport.

##### **A. Renouvellement des éclairages des courts de tennis du Cheylard : demande de subventions**

Roger Perrin indique qu'il est envisagé le renouvellement des éclairages des courts de tennis du Cheylard. En effet, ceux-ci ne sont plus conformes aux normes exigées par la Fédération Française de Tennis.

Le coût de cette opération est estimé à environ 24 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la ligue régionale de tennis.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h30

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard



# ANNEXE 1



## Fiche projet

### AP Rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de la plateforme de rénovation

|   |                       |   |                            |            |
|---|-----------------------|---|----------------------------|------------|
| Numéro de dossier                             | 4                     | Nom / prénom                                  | BOUET                      | Léo        |
| Statut du propriétaire                        | Propriétaire occupant |   | Revenu fiscal de référence | 2 371,00 € |
| Date de signature de la convention plateforme | 11/7/2017             | Date d'accusé de réception du dossier complet | 19/12/2017                 |            |

|                            |  |                                    |               |                             |      |
|----------------------------|--|------------------------------------|---------------|-----------------------------|------|
| Adresse du logement rénové | Orcelas  | 07310                              | SAINT-CLEMENT |                             |      |
| Année de construction      | avant 1950   | Superficie Chauffée m <sup>2</sup> | 80            | Système de chauffage actuel | bois |
| Commentaire                | <p>Maison inhabitée, reprise de l'ensemble de l'installation agricole familiale.</p> <p>Le projet a initialement été accompagné par SOLIHA qui a réalisé la visite et le rapport dialogique. Ce travail a permis d'identifier que le recours à un éco prêt à taux 0 et une demande d'aide TEPCV serait plus avantageuse pour le particulier qu'une demande d'aide ANAH. Les préconisations techniques issues du rapport réalisé par SOLIHA ont été suivies et servent de base à la demande d'aide TEPCV.</p> |                                    |               |                             |      |

|   |                                       |  |   |     |
|---|---------------------------------------|--|---|-----|
| Type de rénovation  | Rénovation partielle "BBC Compatible" |  |   |     |
| Nombre de postes de travaux prévus                          | 6                                     | Nombre de postes de travaux prévus éligibles | 5 |     |
| Le projet fait-il aussi l'objet d'une demande d'aide ANAH ? |                                       |  |   | non |

| LE PROJET DE RENOVATION           |   |                  |   |              |                       |
|-----------------------------------|---|------------------|---|--------------|-----------------------|
| Postes de travaux Éligibles       | descriptif  | Installateur RGE | Éligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR' | Montant € HT | Montant € HT éligible |
| Poste 1 : isolation de la toiture | Sous rampants. Fibre de bois R=6,4  | OUI              | OUI   | 6 540,00 €   | 6 540,00 €            |
| Poste 2 : Isolation des murs      | Par l'extérieur. Fibre de bois R=3,8 (+ Reprise des joints, non éligible) | OUI              | OUI   | 13 075,50 €  | 10 697,50 €           |
| Poste 3 : Ouvrants                | Menuiseries bois Uw=1,5 et Sw=0,36  | OUI              | NC  | 5 863,00 €   | 4 608,00 €            |



|                       |   |     |     |            |            |
|-----------------------|---|-----|-----|------------|------------|
| Poste 4 : ECS         | Chauffe-eau solaire individuel (2,35m <sup>2</sup> de capteurs, ballon 200 L) | OUI | OUI | 4 532,75 € | 4 532,75 € |
| Poste 5 : Ventilation | VMC simple flux Hygro B   | OUI | NC  | 1 257,00 € | 1 257,00 € |

| Postes de travaux non éligibles | descriptif   | Installateur RGE | Eligible prime 'matériaux biosourcés' ou 'EnR' | Montant € HT | Montant € HT éligible |
|---------------------------------|--|------------------|--|--------------|-----------------------|
| Poste 6 : Système de chauffage  | Poêle de masse                                     | OUI              | NC   | 15 750,00 €  | 0,00 €                |
| Autres travaux                  | Assainissement, maçonnerie, plomberie, électricité | NC               | NC   | 13 356,15 €  | 0,00 €                |
|                                 |  |                  |  |              |                       |

|  |             |
|--|-------------|
| Montant de l'investissement énergétique prévisionnel global € HT | 47 027,25 € |
| Montant de la dépense éligible prévisionnel € HT                 | 27 635,25 € |
| Montant de la subvention proposée €                              | 8 000,00 €  |

|  |        |
|--|--------|
| Gain énergétique en kWh / an                   | 119200 |
| Emissions de GES évitées TCO <sub>2</sub> / an | 6,48   |

| Rappel montant maximal de l'aide :   | Rénovation globale "BBC rénovation" | Rénovation partielle "BBC compatible" |
|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| aide de base   | 10 000 €                            | 8 000 €                               |
| Prime EnR  | 2 000 €                             | 2 000 €                               |
| Prime matériaux biosourcés   | 3 000 €                             |                                       |
| Dans la limite de : 80 % max du montant € HT des dépenses éligibles et 50 % max du montant € HT du projet global de rénovation |                                     |                                       |

**Fiche projet**  
**AP Rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de la plateforme de rénovation**

|   |                       |   |                            |                 |
|---|-----------------------|---|----------------------------|-----------------|
| Numéro de dossier                             | 5                     | Nom / prénom                                  | BOSC                       | Alain et Andrée |
| Statut du propriétaire                        | Propriétaire occupant |   | Revenu fiscal de référence | 30 296,00 €     |
| Date de signature de la convention plateforme | 26/9/2017             | Date d'accusé de réception du dossier complet | 23/01/2017                 |                 |

|                            |                     |                                    |             |                             |                    |
|----------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|--------------------|
| Adresse du logement rénové | 70 Chemin de Bealon | 07160                              | LE CHEYLARD |                             |                    |
| Année de construction      | 1981                | Superficie Chauffée m <sup>2</sup> | 102         | Système de chauffage actuel | électrique et bois |
| Commentaire                |                     |                                    |             |                             |                    |

|   |                                       |  |   |     |
|---|---------------------------------------|--|---|-----|
| Type de rénovation  | Rénovation partielle "BBC Compatible" |  |   |     |
| Nombre de postes de travaux prévus                          | 2                                     | Nombre de postes de travaux prévus éligibles | 2 |     |
| Le projet fait-il aussi l'objet d'une demande d'aide ANAH ? |                                       |  |   | non |

| LE PROJET DE RENOVATION         |   |                  |   |              |                       |
|---------------------------------|---|------------------|---|--------------|-----------------------|
| Postes de travaux Éligibles     | descriptif  | Installateur RGE | Éligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR' | Montant € HT | Montant € HT éligible |
| Poste 1 : Isolation des combles | Quate de cellulose R=7,5  | OUI              | OUI   | 3 949,00 €   | 3 949,00 €            |
|                                 | travaux induits : démontage existant, abaissement plafond et revêtement extérieur lambri brut de sciage |                  |   | 3 158,40 €   | 3 158,40 €            |
| Poste 2 : isolation du sol      | Polystyrène extrudé R=3,45  | OUI              | NON   | 1 906,50 €   | 1 906,50 €            |

|  |            |
|--|------------|
| Montant de l'investissement énergétique prévisionnel global € HT | 9 013,90 € |
| Montant de la dépense éligible prévisionnel € HT                 | 9 013,90 € |

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Montant de la subvention proposée € | 4 506,95 € |
|-------------------------------------|------------|

|  |      |
|--|------|
| Gain énergétique en kWh / an                   | 7080 |
| Emissions de GES évitées TCO <sub>2</sub> / an | 0,36 |

| Rappel montant maximal de l'aide :   | Rénovation globale "BBC rénovation" | Rénovation partielle "BBC compatible" |
|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| aide de base   | 10 000 €                            | 6 000 €                               |
| Prime EnR  | 2 000 €                             | 2 000 €                               |
| Prime matériaux biosourcés   | 3 000 €                             |                                       |
| Dans la limite de : 80 % max du montant € HT des dépenses éligibles et 50 % max du montant € HT du projet global de rénovation |                                     |                                       |

**Fiche projet**  
**AP Rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de la plateforme de rénovation**

|   |                       |   |                            |             |
|---|-----------------------|---|----------------------------|-------------|
| Numéro de dossier                             | 6                     | Nom / prénom                                  | TILET                      | Nadine      |
| Statut du propriétaire                        | Propriétaire occupant |   | Revenu fiscal de référence | 17 915,00 € |
| Date de signature de la convention plateforme | 5/4/2017              | Date d'accusé de réception du dossier complet | 31/01/2017                 |             |

|                            |  |                                    |              |                             |            |
|----------------------------|--|------------------------------------|--------------|-----------------------------|------------|
| Adresse du logement rénové | Les Prévenchères   | 07160                              | LES NONIERES |                             |            |
| Année de construction      | 1800   | Superficie Chauffée m <sup>2</sup> | 58           | Système de chauffage actuel | bois bûche |
| Commentaire                | <p>le dossier fait l'objet d'une demande de financement ANAH pour dégradation lourde en complément de l'aide TEPCV.<br/> Montant de l'aide ANAH demandée : 24 238 €. Pour le calcul de l'aide TEPCV, seul le montant global du projet de rénovation "énergétique" est pris en compte.</p> <p>En plus de la rénovation de l'existant, une extension de 17 m<sup>2</sup> est prévue. les performances des postes énergétiques de l'extension ont été vérifiés pour correspondre au niveau d'exigence ANAH et TEPCV, mais les dépenses relatives à l'extension ne sont pas portées au dossier (il a été demandé aux artisans de chiffrer séparément les dépenses relatives à l'extension de celles de la rénovation).</p> |                                    |              |                             |            |

|   |                                       |  |   |  |
|---|---------------------------------------|--|---|--|
| Type de rénovation  | Rénovation partielle "BBC Compatible" |  |   |  |
| Nombre de postes de travaux prévus                          | 6                                     | Nombre de postes de travaux prévus éligibles | 5 |  |
| Le projet fait-il aussi l'objet d'une demande d'aide ANAH ? | oui                                   |  |   |  |

| LE PROJET DE RENOVATION      |  |                  |   |              |                       |
|------------------------------|--|------------------|---|--------------|-----------------------|
| Postes de travaux éligibles  | descriptif                                       | Installateur RGE | Eligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR' | Montant € HT | Montant € HT éligible |
| Poste 1 : Isolation des murs | Par l'extérieur.<br>Ouate de cellulose<br>R=3,70 | OUI              | OUI   | 1 245,00 €   | 1 245,00 €            |
| Poste 2 : poêle à bois       | bois bûche                                       | OUI              | OUI   | 4 098,17 €   | 4 098,17 €            |

| Postes de travaux non éligibles | descriptif   | Installateur RGE | Eligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR' | Montant € HT | Montant € HT éligible |
|---------------------------------|--|------------------|---|--------------|-----------------------|
| Poste 3 : Isolation des combles | Laine de verre R=8   | OUI              | NC  | 7 216,82 €   | 0,00 €                |
| Poste 4 : Huisseries            | porte entrée et fenêtres Uw=1,5 et Sw=0,36   | OUI              | NC  | 5 872,00 €   | 0,00 €                |
| Autres travaux                  | plomberie, électricité, ventilation, faïences, maçonnerie, couverture, zinguerie, drainage, ECS) | NC               | NC  | 32 292,13 €  | 0,00 €                |

**NB :** Les postes de travaux 3 et 4 et la ventilation ne sont pas éligibles à la présente aide car font l'objet d'une demande de financement auprès de l'ANAH. Leur réalisation conditionne toutefois l'attribution de la subvention.

|  |   |
|--|---|
| Montant de l'investissement énergétique prévisionnel global € HT | Du projet de rénovation énergétique :<br>18 431,79 €<br><br>Du projet global de rénovation :<br>56 067,09 € |
| Montant de la dépense éligible prévisionnel € HT                 | 5 343,17 €  |
| Montant de la subvention proposée €                              | 4 274,54 €  |

|  |           |
|--|-----------|
| Gain énergétique en kWh / an                   | ±6 854,00 |
| Emissions de GES évitées TCO <sub>2</sub> / an | 1,44      |

| Rappel montant maximal de l'aide :   | Rénovation globale "BBC rénovation" | Rénovation partielle "BBC compatible" |
|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| aide de base   | 10 000 €                            | 6 000 €                               |
| Prime EnR  | 2 000 €                             | 2 000 €                               |
| Prime matériaux biosourcés   | 3 000 €                             |                                       |
| Dans la limite de : 80 % max du montant € HT des dépenses éligibles et 50 % max du montant € HT du projet global de rénovation |                                     |                                       |

## ANNEXE 2

## AIDE À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES VAL'ÉYRIEUX

| N° | Nom de la société                              | Chef d'entreprise   | Adresse du siège social                     | Adresse du projet  | Activité  | Nom du projet   | Date d'AR du dossier complet | Montant du projet | AVIS DU JURY DU 20/02/18  | MONTANT DE DEPENSE ELIGIBLE PROPOSE € HT | MONTANT D'AIDE PROPOSE* |
|----|--|---|---|--|---|---|------------------------------|-------------------|---|--|-------------------------|
| 5  | SCI JAMA (Espace Santé le Cheylard)            | M. Alexis PERRET, M. Matthieu CAPELLERE, Mme Annabelle CAPELLERE, M. Jacques CHABAL   | Signerose 07160 Le Cheylard                 | Chemin de la pra BP12 07160 Le Cheylard  | Société civile immobilière (cabinet médical et paramédical)   | Installation d'un système combiné solaire thermique pour le chauffage de l'eau du bassin de rééducation (et décharge sur le système de chauffage)             | 14/12/2017                   | 17 155,60 €       | Favorable   | 17 155,60 €                              | 5 646,68 €              |
| 6  | EI XAVIER CLERGET - Microbrasserie L'Agrivoise | M. Xavier CLERGET   | Quartier de la gare 07320 St-Agrève         | Quartier de la gare 07320 St-Agrève  | Fabrication artisanale de bière et vente articles liées à la bière en sédentaire et non sédentaire. | Thermorégulation des cuveries   | 20/12/2017                   | 26 007,64 €       | Favorable sous réserve :<br>- de la transmission du chiffrage des économies d'énergies générées par le projet<br>- que le fluide réfrigérant employé dans le groupe froid soit une solution alternative au R404.                      | 26 007,64 €                              | 8 302,29 €              |
| 7  | SARL Les ciseaux de Stéphanie                  | Mme VINSON Stéphanie  | 1 rue de l'hotel de ville 07160 LE CHEYLARD | 1 rue de l'hotel de ville 07160 LE CHEYLARD  | Salon de coiffure mixte   | Amélioration de la performance énergétique de l'éclairage (intérieur et extérieur)  | 16/01/2018                   | 1 710,00 €        | Favorable   | 1 710,00 €                               | 684,00 €                |
| 8  | SARL Font'art Créations                        | M. GIRAUD Gilbert   | Croix du Garail 07310 ST-MARTIN-DE-VALAMAS  | Croix du Garail 07310 ST-MARTIN-DE-VALAMAS   | Fonderie d'art - bijoux et accessoires de mode  | - 1ère tranche de rénovation énergétique du local, partie magasin d'usine   | 24/01/2018                   | 18 727,50 €       | Favorable sous réserve :<br>- de la transmission du chiffrage d'économies d'énergies générées par le projet<br>NB : les dépenses « création du sas isolant » et « porte pleine alu » ne sont pas retenues dans les dépenses éligibles | 13 590,70 €                              | 4 577,21 €              |
| 9  | SARL RICHARD                                   | M. RICHARD Henri  | 3 place Montgolfier 07270 LAMASTRE          | 45 rue le Garail 07160 ST-MARTIN-DE-VALAMAS  | Commerce de vêtements, literie, linge de maison, revêtements de sol souples                         | Rénovation thermique performante du local et amélioration de la performance énergétique de l'éclairage  | 19/02/2018                   | 10 857,78 €       | Favorable sous réserve :<br>- de la transmission du chiffrage d'économies d'énergies générées par le projet   | 10 857,78 €                              | 3 757,33 €              |
| 11 | CHOMARAT TEXTILE INDUSTRIES                    | M. LAURENT Raphaël  | 39 Avenue de Chabannes 07160 LE CHEYLARD    | Pont de Fromentières 07160 MARIAC  | conception et réalisation de textiles et de renforts techniques pour l'industrie                    | amélioration de la performance énergétique de l'éclairage sur le site de Mariac   | 27/02/2018                   | 78 024,40 €       | Favorable   | 75 000,00 €                              | 23 000,00 €             |
| 12 | SARL ROGER COURT ET FILS                       | Ms COURT Roger, COURT Stephan, COURT Patrice et Mmes COURT Aurélie et COURT Georgette | Route de valence 07160 LE CHEYLARD          | - 1 route de St-Christol 07160 LE CHEYLARD<br>- ZA la palisse, chemin de la pra, 07160 St-Michel-d'Aurance | Pompes funèbres, marbrerie  | amélioration énergétique de l'éclairage des sites du Cheylard et de St-Michel-d'Aurance, du chauffage des bureaux et de la production d'eau chaude sanitaire. | 27/02/2018                   | 8 415,50 €        | Favorable sous réserve :<br>- de la transmission du chiffrage d'économies d'énergies générées par le projet   | 6 745,02 €                               | 2 523,51 €              |
| 13 | SAS HILAIRE JEAN ET FILS                       | M. HILAIRE Martial  | Pont de Fromentières 07160 Mariac           | 2250 route de Vals les bains 07160 MARIAC  | Travaux publics, maçonnerie, transports   | amélioration de la performance énergétique de l'éclairage   | 26/02/2018                   | 7 688,50 €        | Favorable   | 7 688,50 €                               | 2 806,55 €              |

**ANNEXE 3****AIDE À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES AGRICOLES**

| Dénomination de l'exploitation | Adresse                                      | projet  | catégorie | montant du projet € HT | Dépense éligible € HT | Subvention proposée € | Taux d'aide proposé | Avis du jury |
|--------------------------------|--|---|-----------|------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| GAEC du Vivarais               | La Vialette<br>07690 SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS | récupération de chaleur sur le groupe froid du tanck à lait pour la production d'eau chaude sanitaire | ECOBLOC   | 4 193,00 €             | 4 193,00 €            | 2 515,80 €            | 60%                 | favorable    |
| GAEC des traverses             | La Traverse<br>07310 SAINT-CLEMENT           | Installation solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire de la laiterie et de la fromagerie         | FROMECO   | 7 393,00 €             | 7 393,00 €            | 4 435,80 €            | 60%                 | favorable    |

**ANNEXE 4****AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE,  
DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ**

| Dénomination de l'entreprise | Chef d'entreprise  | Adresse du siège                               | Adresse du projet                              | Projet   | montant € HT du projet | Dépense éligible € HT | Subvention proposée € | Taux d'aide proposé | Le dossier est-il éligible a l'aide Régionale "TPE point de vente" ? |
|------------------------------|--------------------|--|--|--|------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|--|
| SARL CREA'TIF                | VINCELOT<br>Annick | 3 rue de la république<br>07160 LE<br>CHEYLARD | 3 rue de la république<br>07160 LE<br>CHEYLARD | Réfection de la devanture du magasin (décoration, enseigne, éclairage) | 4 906,00 €             | 4 906,00 €            | 490,60 €              | 10%                 | Oui. Dossier déposé, en attente avis EPCI pour instruction           |